

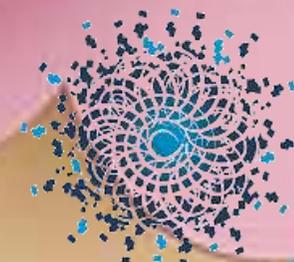


Egalité

Laïcité

Solidarité

Citoyenneté



CHARTRES

PROJET PÉDAGOGIQUE
Accueil de loisirs de Grand jardin
Mercredi 2024-2025

Accueil de loisirs de Loisirs de Grand
Jardin

Rue Philippe DESPORTES

28000 Chartres

06 72 75 24 46

Pep 28

3 rue Charles Brunes

28110 Lucé

02 37 88 14 14

SOMMAIRE

1/ La Fédération Générale des PEP	1
2/ L'Association Départementale des PEP D'Eure -Et-Loir	3
3/ La Structure	7
4/ Notre équipe	9
5/ Notre journée type	10
6/ Les rôles de chacun	11
7/ Les besoins des enfants	12
8 / Les plannings et les activités	18
9/ Fonctionnement De la structure	20
10 / Nos objectifs	24
11 / Évaluation	27



1. La Fédération Générale des PEP

LES PEP, PLUS DE 90 ANS D' ACTIONS ET D' INNOVATIONS SOCIALES !

L'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public est créée en 1915 par des universitaires entourés d'enseignants et amis de l'école publique pour aider matériellement et moralement les orphelins et victimes de guerre, puis les enfants de mutilés et réformés, fréquentant ou ayant fréquentés l'école publique : c'est l'époque du fameux « sou des pupilles ». Cette œuvre se définit dès son origine comme œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité, éducation par la solidarité.

Les sections qui la constituent se transforment rapidement en associations départementales autonomes, sous le régime de la loi de mai 1916 à titre d'œuvre de guerre autorisée à faire appel à la générosité publique, présidées par des inspecteurs d'académie, des recteurs ou des hommes politiques. Ces associations départementales se réunissent le 18 mai 1917 en une Fédération nationale, reconnue d'utilité publique le 16 août 1919, qui devient leur trait d'union. Dès 1926 les PEP étendent leur assistance à « tous les enfants et adolescents fréquentant ou ayant fréquentés les établissements d'enseignement public qui ont besoin d'assistance matérielle ou morale » et à « tous les enfants victimes de l'iniquité sociale ».

Les années 50 voient l'activité des PEP se développer dans des domaines plus proches de l'école, plus complémentaires de l'activité scolaire proprement dite, sous la forme de l'organisation de classes de découvertes ; l'aide à l'enfance en difficulté se trouvant au carrefour de l'école et de la politique menée en matière de santé, puis le développement de l'action en faveur de l'enfance handicapée. À partir de 1986, les PEP mettent en place des actions de soutien scolaire pour les enfants momentanément hors de l'école qui se structureront sous l'appellation SAPAD (service d'assistance pédagogique aux enfants malades ou accidentés).

Aujourd'hui comme hier, devant les situations nouvelles engendrées par les évolutions du contexte économique et social, les PEP inventent de nouvelles actions, à la fois éducatives et sociales.

Ce qui nous aime :

Permettre l'accès à l'éducation, aux vacances, aux loisirs, à la culture et aux sports pour tous

Favoriser l'inclusion dans la société

Prévenir et Agir contre les inégalités éducatives et sociales

Ce qui nous porte :

L'inclusion, pour tous

La solidarité entre tous

NOS PRINCIPES CLES :

Profondément attachées aux valeurs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire, nos ambitions s'articulent autour de quatre piliers :

Promouvoir et mettre en œuvre un projet de société inclusive garantissant l'accès de tous aux droits communs et s'appuyant sur la mixité sociale

Cœuvrer pour une école de la République véritablement inclusive, mieux à même de lutter contre les déterminismes sociaux, au service d'une société elle-même inclusive

Contribuer à renforcer les liens sociaux, pour une société plus solidaire

Développer une approche participative citoyenne pour permettre l'émancipation de tous y compris dans notre vie associative

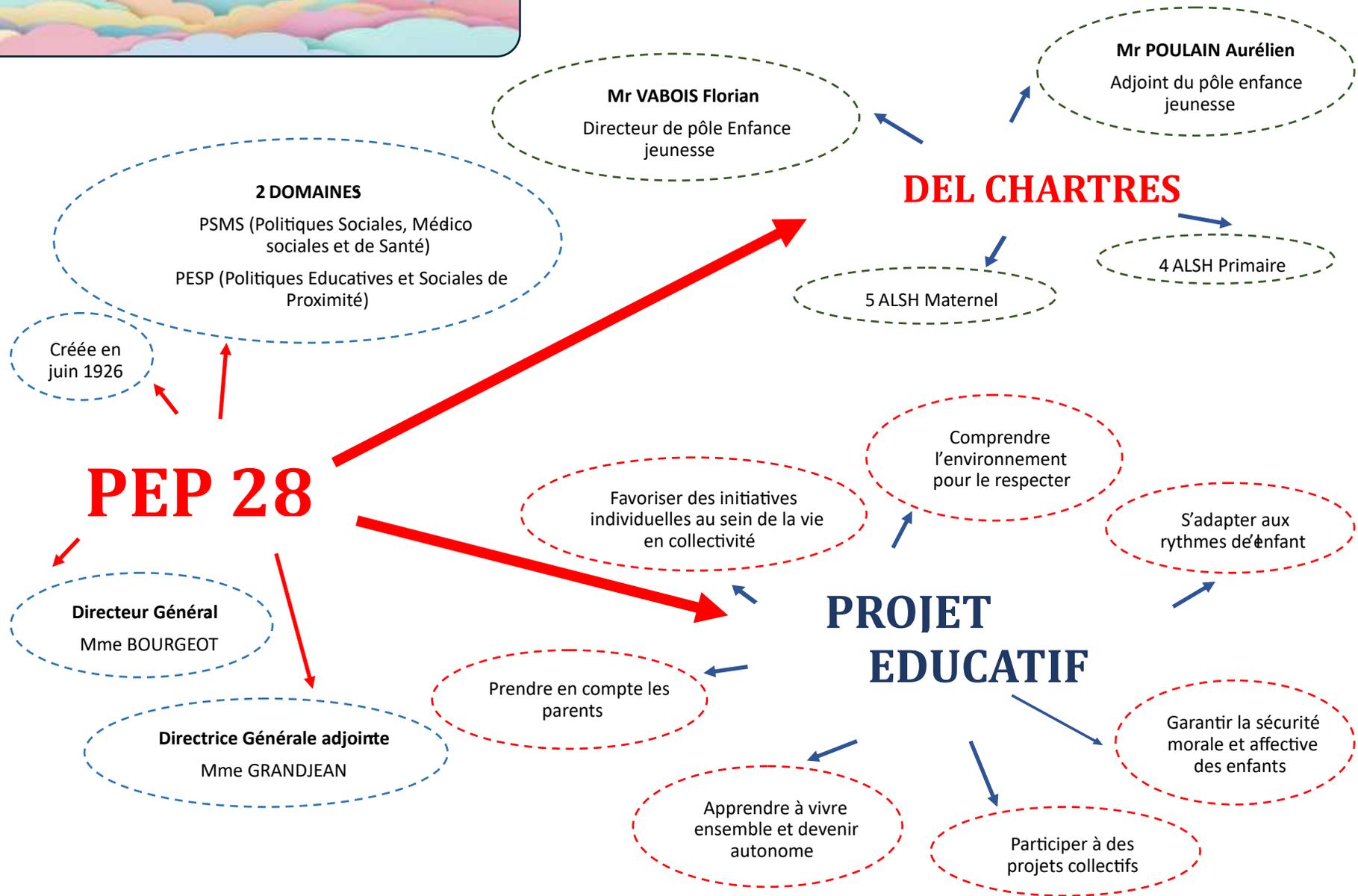
2. L'Association Départementale des PEP d'Eure-et-Loir

NOTRE ASSOCIATION ET SON HISTOIRE :

- *Juin 1926* : Création de l'ADPEP 28. Les premières actions sont essentiellement des aides matérielles et des aides au départ en vacances
- *1947* : Le premier centre de vacances à Cadéac est acheté grâce à des fonds recueillis dans des écoles.
- *1965* : Ouverture du premier centre à caractère médico-social, l'IME de Mainvilliers, suivi en 1970 du CMPP de Chartres, en 1973 du CMPP de Dreux et en 1975 de l'IME A. Fauvet de Nogent-le-Rotrou. Cette orientation fait suite à la volonté des administrateurs de faire vivre les valeurs de la République et de permettre à tous les enfants quelles que soient leurs origines ou difficultés de bénéficier d'une prise en charge éducative, pédagogique et thérapeutique.
- *1974* : La ville de Chartres donne la gestion de son centre de loisirs de Sours à l'Association. Depuis cette date, c'est l'ensemble des centres de loisirs de la collectivité qui lui sont confiés.
- *1990-2000* : C'est durant cette décennie que la prise en charge en milieu fermé marque le pas et que d'autres modalités sont envisagées à travers la création d'un SESSAD DI en 1997/1998 puis d'un SESSAD TCC en 2000, structures qui visent l'accompagnement et le soutien à l'enfant ou à l'adolescent en coordination étroite avec ses besoins. 1994, quant à elle, marque la délégation de gestion du centre de vacances la « villa Eole » en Normandie, propriété de la ville de Mainvilliers.
- *2001* : Ouverture du SAPAD, qui participe à cette volonté d'accompagner les jeunes en difficulté, qui est ici liée au cursus scolaire.
- *2004* : Création de l'ESAT « hors les murs » qui accueille des adultes en insertion professionnelle mis à disposition dans les collèges ou dans des entreprises du département tout en bénéficiant d'activités de soutien et de formations adaptées.
- *2007* : L'ITEP ouvre à Senonches et sera suivi par celui de Morancez en 2013. Le dispositif, intégrant le SESSAD TCC, a pour objectif de proposer à des enfants ayant des difficultés à vivre avec les autres dans un environnement sécurisé sans rupture avec son milieu scolaire et familial. En 2009, le groupe d'entraide mutuelle de Nogent-le-Rotrou, GEM, est repris et a pour but de rompre l'isolement de personnes fragiles.

-
- 2009 : Première structure Petite Enfance créée et gérée par les PEP. A ce jour, 9 structures Petite Enfance sont pilotées par les PEP 28. Reprise des 2 centres sociaux de Lucé qui accueillent un public venant d'horizons multiples et qui construisent des projets visant l'insertion et l'émancipation sociale.
- 2010 : Création d'un Point Info Famille (PIF), lieu ressource sur la parentalité et qui répond aux besoins des personnes accueillies en centre social.
- 2016 : Ouverture de l'Espace Ressources Handicap qui permet de travailler une philosophie commune au sein de l'Association quant à l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures de loisirs.
- 2017 : Parallèlement et progressivement- les IME et SESSAD DI se transforment en Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME), dispositif qui vise à accompagner les enfants dans le cadre du suivi de l'inclusion en travaillent avec les enseignants au plus près des projets individuels. 2017 a aussi été marqué par le transfert de gestion de l'Institut André Beulé qui accueille des enfants sourds ainsi que le Centre du Langage et des Apprentissages (CDLA), rattaché au CMPP de Chartres. Sur 2017, on répertorie 87 accueils de loisirs et sites 3-17 ans gères sur le département ainsi que des séjours vacances, le périscolaire et les Temps d'Activité Périscolaire (TAP) qui sont pris en charge par des professionnels des PEP 28.

Organigramme sur le territoire



Le territoire Chartrain

En Eure et Loir à 96 km
au Sud-Ouest de Paris



40 000 habitants

Chartres a la plus grande
cathédrale d'Europe

« Capitale de la Beauce »

Les grands objectifs éducatifs de la ville de Chartres :

- Assurer à chaque enfant et dans chaque activité un cadre confortable et d'une parfaite sécurité, morale et sanitaire
- Favoriser l'épanouissement de sa personnalité, développer sa socialisation et l'acquisition progressive de son autonomie
- Prendre l'environnement global de la journée de l'enfant et ses rythmes de vie et maintenir un dialogue permanent avec les familles



CHARTRES

Région Centre Val de Loire

CHARTRES

Préfecture du département



3. Structure : Le Grand Jardin

Public :
6-12 Ans

Capacité :
36 Enfants

Horaires
D'ouverture :
7h30-18H30

Type d'inscription :
Journée complète avec
repas
Matin sans Repas
Après-midi sans repas

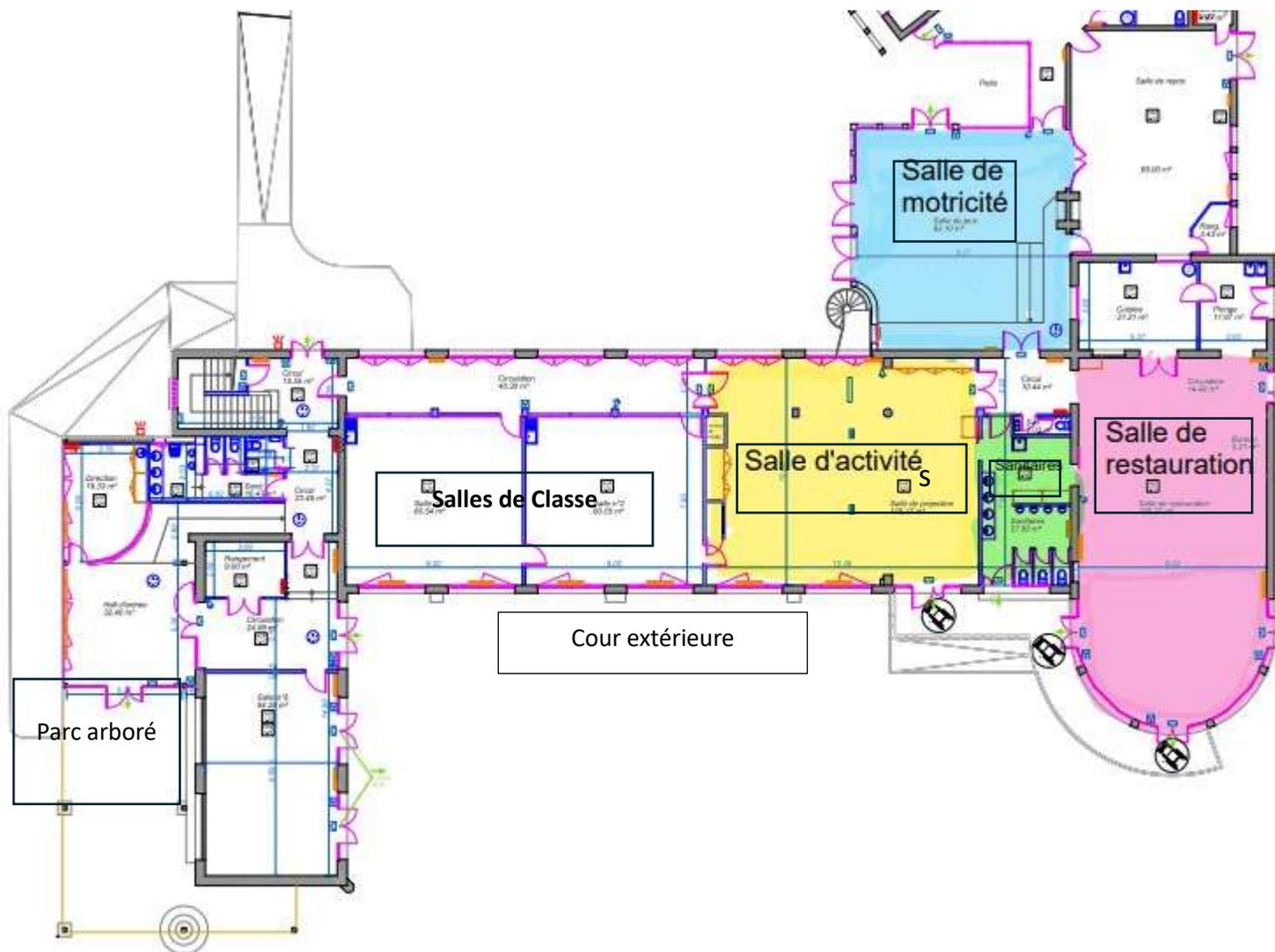


Le centre de Loisirs se trouve dans les locaux de
l'école

Adresse :
Rue Philippe
DESPORTES
28000 Chartres

Contact :
06 72 75 24 46
alsh.chartres.grandjardin
@pep28.asso.fr

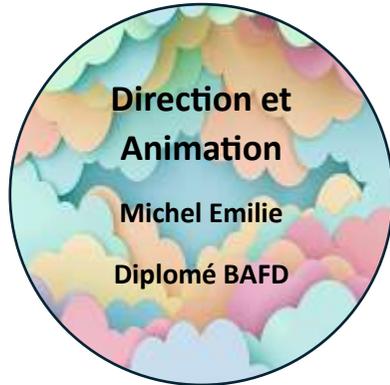
Plan de la structure



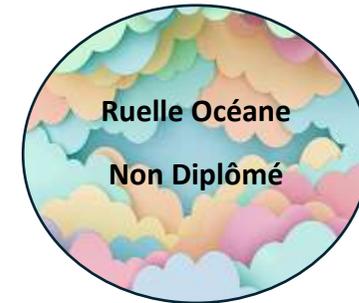
Nous avons accès :

- La Salle d'activité, qui est notre salle principale
- La salle de motricité qui nous sert en temps de pluie
- La salle de restauration
- Les sanitaires composés de 3 urinoirs et 3 Toilettes fermés
- La cour extérieure
- Le parc arboré

4. Notre Équipe



Animateurs



Agents de restauration et d'entretien



5. La Journée Type

- De 7h30 : Ouverture de la structure
- De 7h30 à 9h : Accueil des enfants et des familles
- De 9h à 9h10 : Rangement de la salle et regroupement des enfants
- De 9h10 à 9h30 : Appel et comptage des enfants, présentation des activités proposé le matin et petit jeu Starter
 - De 9h30 à 11h30 : Répartition des enfants dans les activités et Temps d'Activité
 - De 11h30 : Rangement des activités
 - De 11h40 à 12h : Temps libre Extérieur ou jeux retour au calme
 - A 12h : Temps de restauration
 - De 12h à 12h15 : Départ des enfants inscrits à la matinée
 - De 13h à 14h : Temps libre avec des jeux calme (Dessins, jeux de société, Petites activités)
 - De 13h30 à 14h : Accueil des enfants inscrit l'après-midi
- De 14h à 14h20 : rangement de la salle, Regroupement des enfants, appel et comptage, explication des activités de l'après-midi et petit jeu Starter
 - De 14h20 à 16h : Répartition des enfants dans les activités et Temps d'activités
 - Vers 16h : Rangement des activités et nettoyage
- De 16h15 à 17h : Distribution du gouter en extérieur et intérieur en fonction du temps, Durant le gouter nous faisons un point avec les enfants sur leur journée
 - De 17h à 18h : Temps d'accueils des familles et jeux libre pour les enfants
 - De 18h à 18h30 : Garderie uniquement pour les enfants inscrit
 - 18h30 : Fermeture de la structure



6. Les Rôles de chacun

Le directeur :

- * Démarche éducative et valorise le respect des personnes
- * Adhère au projet éducatif des P.E.P et défend les valeurs des P.E.P.
- * Informer et être à l'écoute avec familles
- * Rédiger le Projet pédagogique en équipe
- * Gérer les documents administratifs
- * A la responsabilité de tous les enfants de l'accueil de loisirs, de l'organisation et du suivi pédagogique
- * Recruter personnel
- * Organiser les réunions de préparations
- * Réserver les transports, les repas
- * Réserver les activités spécifiques (intervenants, sorties, ...)
- * Suivies des stagiaires BAFA
- * Veiller à l'aménagement et entretien des locaux
- * Veiller au suivi de l'infirmerie
- * Réaliser le planning d'animation
- * Suivi budgétaire (inventaires, achats, ...)
- * Participe à la réalisation des activités

* **L'animateur :**

- * Être poli envers tous et montrer l'exemple
- * Accueillir les enfants et les parents
- * Prendre connaissance du projet éducatif
- * Établir et rédiger le projet pédagogique en équipe
- * Rédiger un projet d'animation
- * Prévoir un planning d'activités
- * Être responsable du groupe d'enfants dont l'animateur à la charge Participe à la vie quotidienne
- * Range et nettoie après l'activité.
- * Établir une liste de courses pour les activités
- * Être responsable de la sécurité physique, morale et affective des enfants
- * Être ponctuel, tenue correcte, Vocabulaire adapté

Différentes postures de travail a adopter

- **Laisser faire** : Observer l'enfant, donner de l'autonomie à l'enfant, intervenir uniquement si besoins
- **Donner à faire** : Préparer en amont et pendant l'activité le matériel nécessaire
- **Faire faire** : Diriger l'animation, expliquer et s'assurer que les enfants suivent les consignes
- **Faire avec** : Présent pour réaliser avec l'enfant, jouer et faire ensemble l'animation

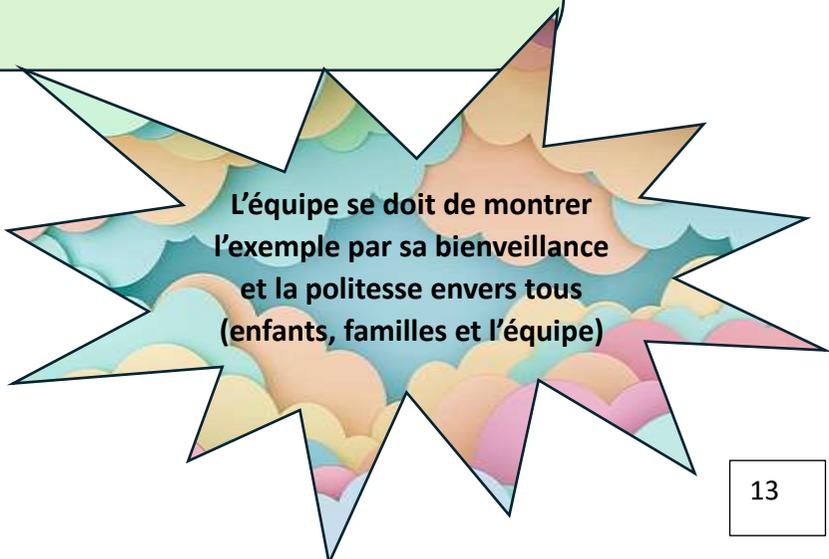


* **Le personnel de service :**

- * Favoriser l'autonomie de l'enfant au moment des repas,
- * Vérification des quantités livrées
- * Mise en place des tables dans le réfectoire de l'école selon le nombre d'enfants transmis par la direction
- * Prendre les températures
- * Réchauffer les plats
- * Garder un repas témoin
- * Service sur les différentes tables lors du midi avec l'aide de l'équipe d'animation
- * Nettoyage de la vaisselle et du réfectoire
- * Respecter des règles HCCP

Le renfort MDA

- * Présent sur la structure au même titre d'un autre animateur
- * Désigné comme référent d'un enfant accueilli en situation de handicap afin d'être un lien entre la structure et la famille
- * Source d'information pour l'équipe d'animation, car il contient toutes les informations du à la pathologie de l'enfant,
- * Référent de l'enfant



**L'équipe se doit de montrer
l'exemple par sa bienveillance
et la politesse envers tous
(enfants, familles et l'équipe)**

L'assistant sanitaire :

- Informe l'équipe des allergies, des difficultés de santé et des précautions à prendre par rapport aux informations dans les fiches sanitaires
- Diplômé BAFA, titulaire du PSC1 ou équivalent
- Affichage des allergies alimentaires à la cantine.
- Vérification régulière et remplissage si besoins des trousseaux à pharmacie.
- Information aux parents à l'accueil du soir, en cas de blessures, bosses... Appel des pompiers et des parents en cas d'accident plus grave.
- Vérification du cahier d'infirmerie
- Gestion et mise à jour des fiches sanitaires et Projet d'Accueil Individualisé (PAI)
- **ADMINISTRATION DE MEDICAMENTS :**
- Conformément à la réglementation en vigueur, seuls les médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et infirmiers ont la possibilité d'administrer des médicaments. Ceux-ci ne pourront donc pas être administrés à l'Accueil de Loisirs et périscolaire (même si la famille fournit une ordonnance et / ou une autorisation parentale). Si l'enfant a un traitement qui ne peut être prescrit matin et soir, et que la famille n'a pas la possibilité de venir administrer les médicaments elle-même à l'enfant lors de la journée, il incombe à la famille d'indiquer par écrit à l'équipe le nom de la personne qu'elle mandate pour administrer le traitement l'enfant ; sous sa responsabilité, elle peut solliciter :
 - Soit une personne de son entourage venant à la structure administrer les médicaments à l'enfant,
 - Soit les services d'une infirmière libérale à ses frais.

Le traitement doit obligatoirement être commencé à la maison pour des raisons de sécurité (risque d'allergie...).

7. Les besoins de l'enfants



ENFANTS DE 6 À 8 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

- Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)
- Besoin d'affection, de sécurité
et de communication
- Identification aux parents du même sexe
- Prise de conscience de son corps
et de sa personne
- Exploration du milieu,
besoin d'expérience et de manipulation
- Curiosité du sexe opposé
- Besoin de socialisation
(sens du donner et du recevoir, d'échange)



ACTIVITÉS POSSIBLES

- Chants, contes et jeux dansés
- Déguisements et maquillage
- Activités créatives et de bricolage
- Activités de construction
(cabanes, cerfs-volants, etc.)
- Activités sportives (jeux de ballon, jeux
coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)
- Jeux d'échanges et collections
- Ateliers cuisine
- Découverte d'un milieu / de la nature

ENFANTS DE 8 À 10 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

**Besoin d'affection, de sécurité
et de communication**

Les parents ne sont plus la seule référence
(les copains, le maître, l'animateur)

**Apparition d'un besoin de compétition, de
se mesurer à l'autre**

Besoin de justice et d'équité

Début d'une séparation filles/garçons
(on ne joue plus ensemble)

La socialisation s'affirme
(la bande de copains, la règle)

**Besoin de s'exprimer par des réalisations
achevées : l'objet**



ACTIVITÉS POSSIBLES

Début des grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, olympiades, etc.)

Activités sportives et baignade (jeux de ballon,
jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)

Activités de construction
(cabanes, cerfs-volants, maquettes, etc.)

Activités créatives et de bricolage

Activités d'expression

Lecture, contes, histoires

Chants, danses et jeux dansés

Découverte d'un milieu / de la nature

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)

ENFANTS DE 10 À 12 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

**Besoin d'affection, de sécurité
et de communication**

**Besoin de se situer comme « grands », on
ne joue plus avec les « petits »
et on rejette les jeux de « petits »**

Besoin de compétition

Besoin de justice et d'équité

**La séparation des sexes devient opposition
dans certaines occasions**

Formation des bandes

Maturation
(généralement plus rapide pour les filles)



ACTIVITÉS POSSIBLES

Grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, cluedo, etc.)

Activités sportives et de plein air
(jeux de compétition, rallyes, défis, etc.)

Activités créatives élaborées

Activités d'expression

Lecture (BD, romans, mangas, etc.)

Chants et danses

Découverte d'un milieu / de la nature
(cueillette, création d'un herbier, etc.)

Balades à la journée et camping

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)

8. Les Plannings et les activités



- * Pour concevoir notre planning, nous demandons en amont (mercredi avant) des idées de thème, d'activités que les enfants souhaiteraient faire pour la prochaine période. En fonction de ce qu'ils nous disent, nous trouvons un thème vague qui peut réussir à tout regrouper.
- * Nous travaillons sur le planning lors de la réunion qui suit le mercredi, pour pouvoir réaliser un planning un mois avant la prochaine période.
- * Le planning est affiché à l'entrée de la structure, il se trouve également sur le site des PEPS, et nous notons également les activités du jour sur un tableau dans le centre.
- * Le planning doit être varié entre activité manuelle et sportive, nous proposons minimum une sortie durant la période, un grand est proposé à la fin de chaque période. Il peut également y avoir de proposer des ateliers cuisine, activités scientifiques, des inter centre, et également des activités collectives.
- * Les enfants ont le choix entre deux ou trois activités matins et après-midi.

Les activités

- * Les activités sont préparées lors des réunions de préparations qui ont lieu chaque mardi.
- * Activités correspondant aux objectifs pédagogiques et à l'écoute des demandes des enfants.
- * Nous essayons de trouver des activités variées, ludiques et qu'elles plaisent à tous.
- * Le but est que l'enfant passe un bon moment, s'amuse, découvre, crée, laisse libre à son imagination.
- * Nous réalisons des fiches d'activités qui sont des fiches détaillant notre activité, nous y indiquons le matériel, les besoins, le déroulement, les objectifs, cette fiche peut également servir pour nos collègues en cas d'absences, ou si elle veut être reproduite plus tard avec quelques modifications.
- * Nous mettons en place également des projets d'animations, ce qui donne une continuité pour le long de l'année, ses projets sont réfléchis en équipe.



9. Fonctionnement de la structure

Hygiène Alimentaire :

- * Tous les repas sont fournis par la RCCM qui s'occupe de l'équilibre alimentaire et le choix des menus.

Les repas arrivent dans un camion frigorifique et ils sont réchauffés par le personnel de restauration.

- * Durant les ateliers cuisine, les normes d'hygiène données par la DDCSPP.

L'animateur réalisant l'activité doit garder un échantillon pendant 5 jours au frais et doit annoter sur un cahier de traçabilité toutes les informations sur les aliments utilisés (Code barre, Date de péremption, numéro de lot).

Exercice d'évacuation Incendie

Nous réalisons deux exercices d'évaluation au cours de l'année avec les enfants.

Ils sont expliqués en réunion avec toutes les conduites à tenir cependant les exercices d'évacuations ne sont pas prévus en amont à l'équipe d'animation.

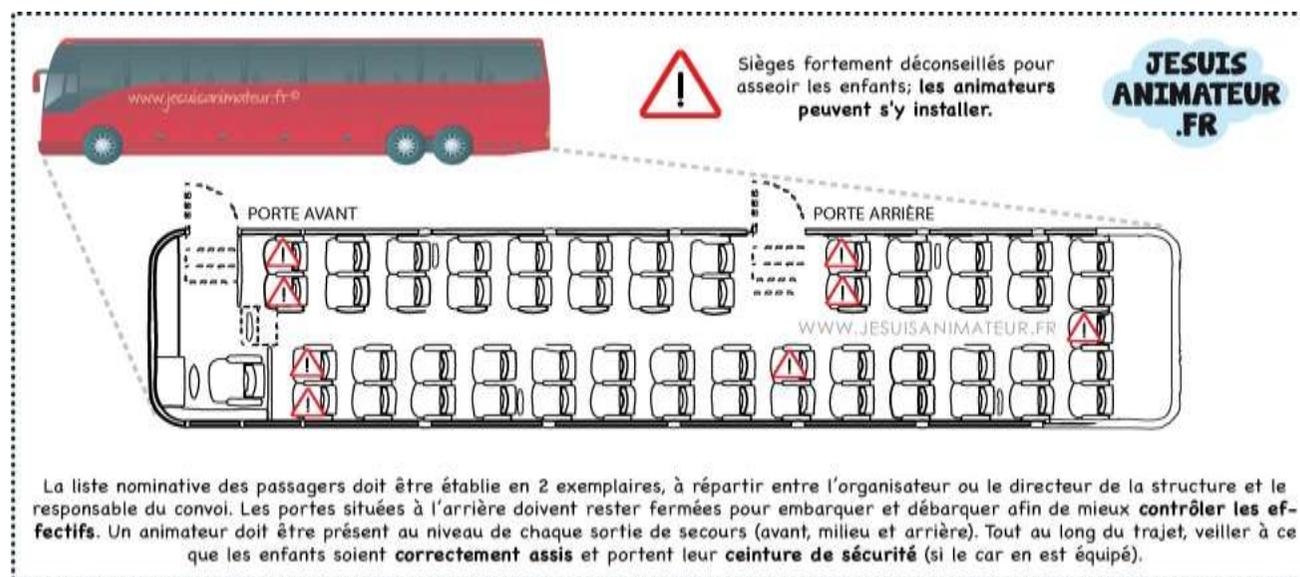
Les Transports :

Veiller à la sécurité des enfants durant les trajets :

- Ceinture de sécurité vérifiée avant tout départ du bus, recompte des enfants
- Animateurs devant, animateurs au milieu et animateurs à l'arrière du car.
- Surveiller que les enfants soient attachés durant tout le trajet, bien assis
- Recompte des enfants en descendant
- Vérifier si tous les enfants sont descendus et que rien a été oublié

- Dans les Bus de ville, essayer d'asseoir tous les enfants
- Prévenir le conducteur du nombre d'enfants et l'agence à l'avance
- Compter les enfants les enfants en descendant
- Un animateur descend en dernier pour vérifier qu'il ne reste pas d'enfants ni de choses oubliés

Positionnement dans le Car :



Les sorties et intervenants :

- Sortie annoncée en amont sur le planning
- Préparation des fiches sanitaires et listes des enfants, vérification des Trousses Pharmacie, Prendre les PAI,
 - Recomptage des piques niques si sortie à la journée
 - Avoir le bon nombre d'animateurs
 - Indiquée les intervenants sur la téléprocédure
- Apporter et trouver le matériel nécessaire si besoins
 - Recompte des enfants plusieurs fois

Accueil d'enfant en situation de Handicap :

- Nous accueillons des enfants en situation d'handicap sur la structure
- L'accueil est travaillé en amont avant l'arrivée de l'enfant sur la structure avec des visite des locaux, rencontre avec l'équipe et la mise en place d'un PPAJE
- L'enfant peut être également accompagné d'un renfort d'équipe qui permet l'inclusion dans le groupe et l'accompagnement dans les locaux

Tabac, Alcool

- Il est strictement interdit de boire de l'alcool et de fumer au sein de la structure
- Le temps de pauses peut être dédié à aller fumer et doivent se dérouler en dehors de la structure

Les pauses :

Les animateurs ont le droit à 20 min de pauses par jours qui peuvent couper en plusieurs fois

-Les pauses sont à prendre hors temps d'activité

Prévenir les collègues lors du départ en pause

Le Téléphone

- L'utilisation personnel se fait sur les temps de pauses
- Utilisation limitée pour mettre de la musique ou regarder l'heure

La sécurité

- Une sonnette a été installée à l'extérieur, pour que les familles puissent nous avertir de leur présence et que nous allions leur ouvrir
 - Vérification de l'identité des personnes non connu, et vérification de l'autorisation
 - Une décharge est à remplir par les parents si un départ se fait plus tôt
- Lors des sorties, un animateur se trouve toujours devant le groupe, un situé à la fin et un placé au milieu. Lors des traversé de routes, deux animateurs se placent sur la route afin d'assurer la sécurité de la traversé sur le passage piéton

Les repas :

- Passage aux toilettes et lavage de mains systématique avant chaque repas
- Attendre que tout le monde soit servi et que les animateurs disent « Bon Appétit » pour commencer
 - Demander aux enfants de goûter sans le forcer
- Débarrassage réaliser par les enfants sur la table ou directement sur le chariot

Objets Personnels :

Tous ceux qui vient de la maison et autorisé mais sous la responsabilité de l'enfant.

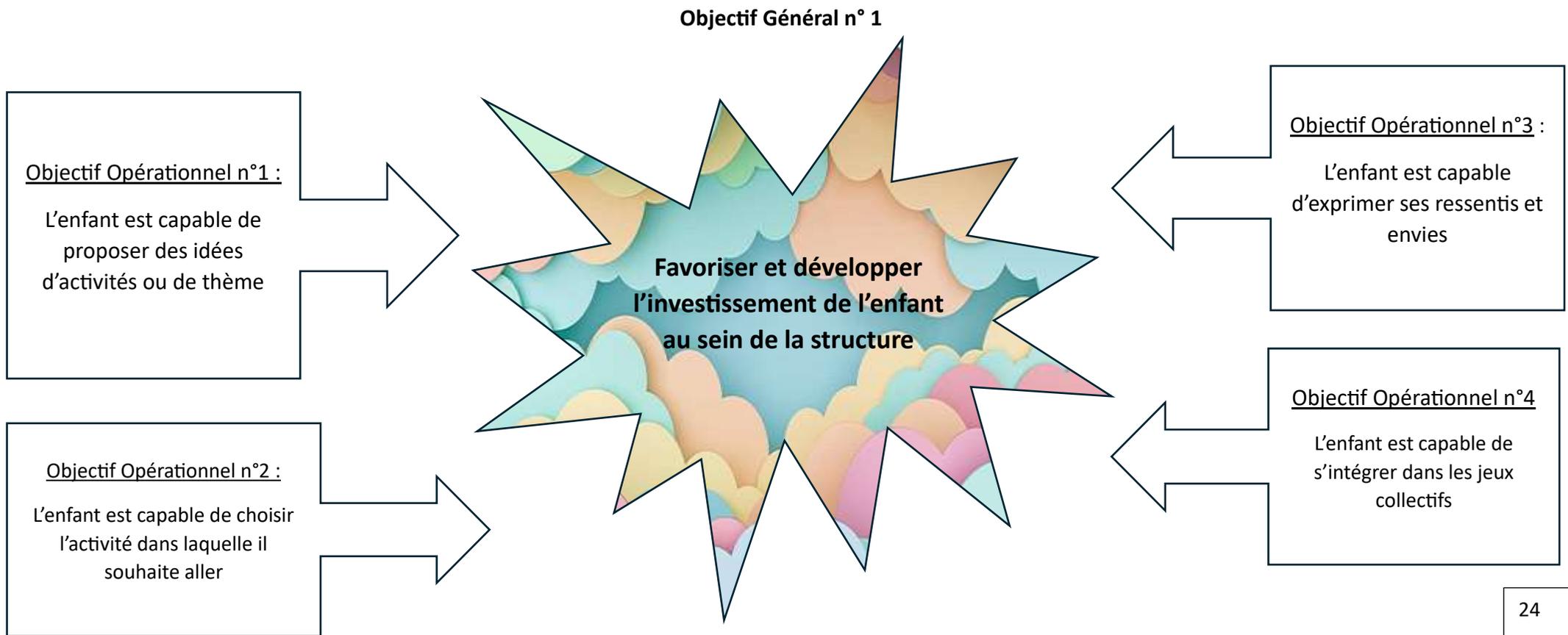
Pour l'équipe, les sacs sont placés en hauteur hors de portée des enfants

10. Nos Objectifs

Nous avons en équipe travaillé sur ceux que nous souhaiterions apporter aux enfants durant cette nouvelles année.

En discutant en équipe, nous avons remarqué qu'une bonne partie des enfants accueilli étant des enfants qui venaient de rentrer en CP ou en CE1.

Nous avons donc choisi 3 Objectifs Généraux :



Objectif général n°2

Objectif Opérationnel n°1 :

L'enfant est capable de présenter un métier à d'autres personnes

Favoriser la découverte de métier

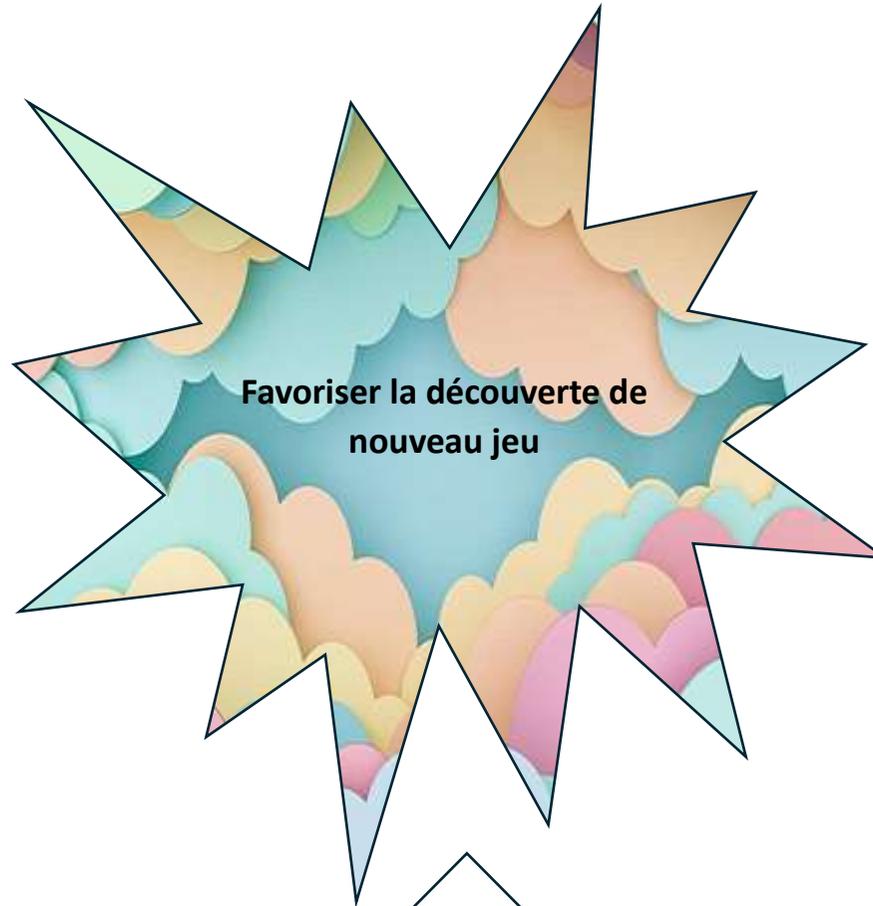
Objectif Opérationnel n°2

L'enfant est capable en fin d'année de citer 5 Métier vu au cours de l'année

Objectif opérationnel n°3

L'enfant est capable de citer des noms d'objets utilisés dans un métier

Objectif général n°3



Objectif opérationnel n°1 :

L'enfant est capable expliquer les règles d'un jeu de société à d'autres personnes

Objectif opérationnel n°2 :

L'enfant est capable de cité de nouveaux jeux

Objectif Opérationnel n°3 :

L'enfant est capable de faire découvrir des jeux handisports

11. Évaluation

Pour évaluer nos objectifs, lors de nos réunions nous réalisons un bilan pour savoir où nous en sommes et également ce que nous pouvons améliorer.

Nous évaluons également nos objectifs chaque mercredi, en discutant avec eux afin de connaître leur ressenti, leur avis, savoir s'ils se sentent bien dans le groupe. Nous pouvons également le mettre sous forme de jeux pour faire participer ceux qui se sentent moins à l'aise à l'oral.

Après des familles, une boîte est mise en place pour avoir leur ressenti sur le centre, sur l'équipe, pour qu'ils puissent également nous donner des idées de sorties. Cette boîte est également accessible aux enfants pour qu'ils puissent y laisser un mot qui est ensuite lu en équipe durant les réunions.

Nous restons également à l'écoute des parents par le dialogue, ou pour prendre un temps avec eux si besoins.